



Les métiers du Sivoa

Profession
patrouilleur ~ **p.8**



En action

Coup de neuf
sur le réseau de Janvry
~ **p.10**



Tribune

Entretien avec
Alain Chambard
~ **p.12**

Au fil de l'Orge



L'Orge aval, une vallée, une rivière, un syndicat

www.sivoa.fr

N° 90 | AUTOMNE 2012

ENJEUX

Site du Coteau des Vignes
Priorité à la nature





Les bons gestes

SOMMAIRE

Au fil de l'eau 2
Les bons gestes

En direct 4
RN 20 : un chantier exemplaire !

Enjeux 6
Site du Coteau des Vignes
Priorité à la nature

**Les métiers
du Sivoa** 8
Profession patrouilleur

En action 10
Coup de neuf sur le réseau
de Janvry

Tribune 12
Entretien avec
Alain Chambard

Au fil de l'Orge

Directeur de la publication:
Bernard Decaux.

Rédactrice en chef: Pascale
Simonin. **Comité de rédaction:**
Franck Bernard, Jean-Marc Bouchy,
Pascale Simonin.

Crédits photo: Sivoa.

Conception et réalisation:

Responsable éditoriale:

Étienne Leroy-Pasquinelli.

Rédaction: Flore d'Arfeuille,

Pascale Simonin. **Directeur**

artistique: Nikolaus Roche-Kresse.

Maquettiste: Caroline de Waele.

Impression: Cloître.

Septembre 2012. **ISSN:** 0298-8658.

Commission paritaire: en cours.



Démontage des clapets Vaucluse et Guiperreux Une première réussie !

La continuité écologique n'est plus seulement un concept pour l'Orge mais bien une réalité. Une quinzaine d'ouvrages sont aujourd'hui abaissés et laissent ainsi libre cours à notre rivière. Avec la reconnexion à la Seine, les poissons peuvent aujourd'hui remonter l'Orge et ainsi enrichir nos inventaires. L'abaissement des clapets a également permis de découvrir de nouvelles banquettes de berges basses, très rapidement recouvertes de végétation et devenues le royaume des «oiseaux d'eau». Le peuplement piscicole évolue au gré des courants et des zones protégées, multipliant ainsi les habitats nécessaires à une faune diversifiée.

Le programme d'effacement s'est poursuivi au premier semestre 2012 avec trois nouveaux clapets abaissés : le clapet de «la banque» à Juvisy, le clapet du «terrain de boules» à Saint-Germain-lès-Arpajon et celui de la «vanne des eaux» à Arpajon.

UN SUIVI RÉGULIER

Concernant les clapets de Guiperreux et de Vaucluse abaissés en 2010, deux ans de suivis effectués par le Syndicat en collaboration avec l'Onema et la Driea ont permis de valider les bénéfices de ces abaissements. Plusieurs types de suivis ont été réalisés : morphologie des cours d'eau et transport de sédiment, évolution des populations piscicoles et de la micro-faune, qualité de l'eau... pour aboutir au printemps dernier, et c'est une première pour le Syndicat, au démantèlement de ces deux clapets (retrait des vannes, vérins et structures béton). D'autres suivront bientôt...



Un pupitre pour les chiroptères

Le mode de gestion raisonné et écologique du Syndicat favorise le maintien et la reproduction des chauves-souris sur le territoire de la vallée de l'Orge. Un panneau d'information pédagogique a été implanté dans le parc du Perray cet été, juste sous les arbres qui abritent les gîtes à chiroptères. Il informe les promeneurs sur ces petits mammifères volants souvent méconnus et mal-aimés... mais aujourd'hui protégés !





Assainissement collectif : la PRE est morte, vive la PFAC !

La fin progressive de la participation pour raccordement à l'égout (PRE) était prévue d'ici 2015. Elle est finalement supprimée depuis juillet dernier et remplacée par une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC), qui sera due lors de la demande de raccordement au réseau d'assainissement. La PFAC est perçue lors du raccordement de constructions neuves mais aussi de constructions existantes (au moment des travaux de modification par exemple). Les modalités de calcul sont similaires à la PRE. La PFAC est codifiée à l'article L.1331-7 du Code de la santé publique, contrairement à la PRE qui dépendait du Code de l'urbanisme.

Indicateurs du Sivoa

Les chiffres clés de la vallée

- **10 tonnes de déchets** de bois et **36 tonnes de béton** ont été évacuées pour la démolition de la Tour aux oiseaux.
- **2 km de berges** sont désormais gérées par le Sivoa à Marcoussis ; **7 barrières** installées le long de la nouvelle promenade de la Sallemouille.
- **4 incendies** d'origine criminelle ont eu lieu au Carouge à Brétigny-sur-Orge depuis le début de l'année. Des plaintes ont été déposées.
- **19 manifestations** ont été autorisées dans les espaces naturels de la vallée depuis le début de l'année : pêche, spectacle de danse, cross...
- **4 m³ de déchets** ont été retrouvés après l'organisation d'une fête sauvage à Longpont-sur-Orge en juin dernier.



Édito

Une rentrée riche en projets !

Deux grands chantiers viennent de se terminer pour le Syndicat : celui de la RN 20 qui a permis la mise en séparatif des réseaux d'assainissement pour les communes de Ballainvilliers, Longpont-sur-Orge et la Ville-du-Bois ; et celui du CID à Morsang-sur-Orge. Deux opérations qui permettent de lutter efficacement contre la pollution de la rivière.

Cette fin d'année verra également le lancement de chantiers d'envergure, comme la réalisation d'un nouveau réseau d'assainissement sur les communes de Janvry et Briis-sous-Forges, ainsi que la création d'une unité de traitement des eaux usées écologiques.

Côté rivière, la Sallemouille est à l'honneur pour six mois ! Les travaux qui viennent de débiter permettront en effet de rouvrir entièrement cet affluent de l'Orge sur les derniers 200 mètres de son linéaire. Pour mémoire, 180 mètres avaient déjà été mis à ciel ouvert en 2009.

Côté rivière toujours, le récent arrêté préfectoral de sécheresse montre que notre rivière a atteint son niveau de crise fin août. Preuve s'il en était besoin que l'Orge, rivière à faible débit, reste malgré nos efforts, une rivière fragile.

Bonne lecture !



BERNARD DECAUX
*Président du Syndicat
de la vallée de l'Orge aval
Maire de Brétigny-sur-Orge
Vice-président
de la Communauté
d'agglomération du Val d'Orge*

RN 20 : un chantier exemplaire !

Un litre d'eau usée est déversé chaque seconde dans les cours d'eau situés à proximité de la RN20. Lutter contre la pollution était devenu indispensable... Le Syndicat de l'Orge et les communes de Ballainvilliers, Longpont-sur-Orge et la Ville-du-Bois s'y sont attelés cet été avec succès. ■



En chiffres

- **3,4 millions** d'euros financés par les communes et des subventions de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, du Conseil régional d'Ile-de-France, du Conseil général de l'Essonne et du Syndicat de l'Orge.
- Un chantier étendu sur **1,5 km** de voirie de chaque côté, soit **3 km**.
- **Deux mois** de travaux avec des délais très serrés pendant la période de vacances scolaires.
- **10 entreprises** spécialisées dans les travaux publics, la signalisation, le forage, sans oublier les bureaux d'études.
- **1,640 km** de collecteurs réhabilités par chemisage aux UV.
- **2 km** pour le nouveau réseau d'assainissement eaux usées en fonte d'un diamètre de **200 millimètres**.
- **2,4 km** de glissières de sécurité en béton armé.
- **54 regards** de visite pour le réseau eaux usées.
- **14 regards** de visite pour le réseau eaux pluviales.
- **120 branchements** eaux usées ont été réalisés.



Ris-Orangis Les jardins familiaux de l'Orme se pomponnent...

La commune de Ris-Orangis dispose depuis 15 ans de 150 parcelles de jardins familiaux sur la zone de l'Orme Pomponne. Face au succès de cette infrastructure et au dynamisme de l'association de jardiniers, la commune souhaite aménager 90 parcelles supplémentaires et un nouveau bâtiment commun.

L'extension des jardins familiaux est l'occasion de faire évoluer ce site et offre l'opportunité d'en faire un site exemplaire en proposant des innovations architecturales, techniques et paysagères orientées vers le développement durable : bâtiment basse consommation, éoliennes avec points de distribution d'énergie, infiltration des eaux pluviales, création de ruchers et de vergers, matériaux de construction écologique, compostage des déchets et gestion différenciée des espaces verts attenants aux jardins, espaces piétons... Les travaux sont prévus début décembre 2012 pour une livraison en automne 2013. ■

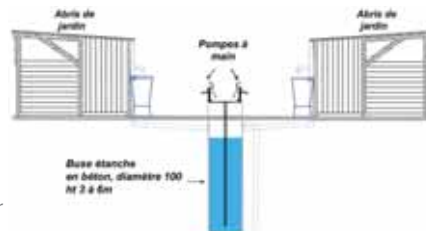


Le projet en chiffres

- 29000 m² de surface.
- 89 nouvelles parcelles.
- Un grand parking paysager avec une capacité de 64 places.
- Un nouveau bâtiment commun aux normes BBC.
- Un coût par parcelle de 8715€ HT.
- Un coût total de 775 635€ HT.



Le projet propose une organisation en boucle avec une promenade au sein même des jardins. Les parcelles sont agencées autour d'une place centrale, lieu de rencontre, qui a pour but de fédérer l'ensemble.



La gestion et récupération de l'eau pluviale est une priorité. Le forage initialement prévu est complété par la récupération des eaux pluviales à la parcelle. Les eaux seront collectées par les toits des abris dont les gouttières seront connectées à une buse centrale. Cette buse sera pourvue de pompes à main permettant aux jardiniers de puiser l'eau stockée.

Télex

Démolition de la Tour aux oiseaux



Repère visuel et symbolique de la vallée, la Tour aux oiseaux a disparu du paysage. Plusieurs fois vandalisée, elle représentait aujourd'hui un danger pour les promeneurs, le Syndicat a choisi de la démolir...

Du nouveau sur le www.sivoa.fr

En cliquant sur le portail enfant de notre site Internet, vous découvrirez le jeu de la mare. Cette animation vise à faire découvrir la faune et la flore des mares, grâce au « Qui vit où? », mais aussi la fameuse chaîne alimentaire avec le principe du « Qui est mangé par... ».

L'eau indispensable à la vie!

Tel est le thème d'une nouvelle animation développée dans le cadre de nos actions d'éducation à l'environnement. Un livret vient d'être édité qui permet aux enfants d'appréhender de façon ludique et pédagogique l'importance de l'eau à l'origine de toute vie. À découvrir sur www.sivoa.fr



Athis-Mons

Remplacement de la passerelle des Cheminots

Le Syndicat a procédé cet été aux travaux de remplacement de la passerelle des Cheminots; elle permet de franchir l'Orge et de relier la promenade de l'Orge au site du lycée Marcel Pagnol et du gymnase Georges Carpentier. Il s'agit donc d'un axe très fréquenté par les lycéens et les riverains pour relier les deux quartiers de la commune. L'ouvrage existant, installé il y a une trentaine d'années, présentait de sérieux signes de vieillissement et d'usure, d'où l'urgence du projet. Ce remplacement constitue la première étape des futurs aménagements du Coteau des Vignes (voir rubrique *Enjeux*). La nouvelle passerelle s'intègre donc dans les lignes du projet global; elle a été placée dans l'axe de la rue de Vercors afin d'anticiper la future entrée de la promenade de l'Orge et la perspective sur le coteau.

Longue de 23 m, la passerelle en bois et métal sera prolongée en rive gauche par un platelage sur pilotis de 20m de longueur permettant de franchir sans impact la zone humide qui s'y trouve. La Communauté d'agglomération les Portes de l'Essonne réalisera le cheminement permettant de relier l'ouvrage aux allées du lycée. Cet ouvrage de franchissement est l'un des plus longs installés par le Sivoa ces dernières années. S'ajoute à ces dimensions importantes, une complexité accrue en raison de la présence de divers réseaux (eau potable, eaux usées, gaz) accrochés sous la passerelle existante et qu'il faut dévoyer.

Site du Coteau des Vignes

Priorité à la nature

Les contours du projet d'aménagement du site du Coteau des Vignes en plein cœur d'Athis-Mons se dessinent aujourd'hui avec précision. Au terme des travaux prévus en 2014, le site devrait bénéficier d'une transformation à la fois morphologique, paysagère et écologique.



Céline Le Guyadec,
Chef de projet au service
Paysages, Études et Travaux
du Syndicat.

Bonne nouvelle! Le projet d'aménagement du site dit du Coteau des Vignes s'apprête à être lancé, après plusieurs années de consultation entre les différents acteurs concernés : la Commune d'Athis-Mons, la Communauté d'agglomération les Portes de l'Essonne, le Conseil général de l'Essonne, le Conseil en architecture urbanisme et environnement de l'Essonne, le Syndicat de l'Orge et les habitants. Situé à Athis-Mons, au cœur d'un tissu urbain dense, le site de 4,5 hectares accueillait jusqu'au milieu des années 1960 des vignes et des jardins ouvriers. À la place s'étend aujourd'hui – du lycée Marcel Pagnol à la rue du Docteur Calmette – un espace boisé, mosaïque sauvage de milieux forestiers et aquatiques formant un écosystème particulièrement riche.

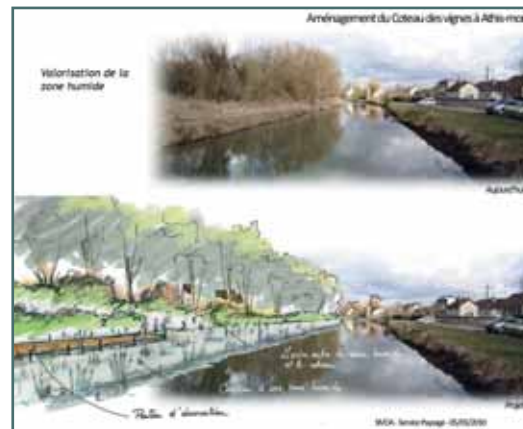
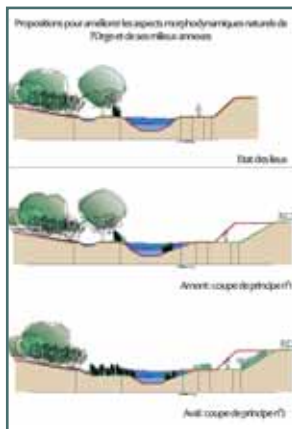
MAINTENIR L'ÉQUILIBRE

« Préserver l'authenticité de ce territoire est l'une de nos priorités », résume Céline Le Guyadec, Chef de projet au service Paysages, Études et Travaux du Syndicat. « Il s'agit avant tout d'assurer l'équilibre entre la préservation de la nature et l'ouverture du site au public ». Signée en 2010, la Convention d'aménagement et de gestion du site a permis de définir le rôle de chacun. Ainsi, le Conseil général de l'Essonne s'engage à prendre en charge la restauration de divers milieux (boisements, vergers, vignes, prairies, clairières et pâtures), ainsi que l'installation de mobiliers. Il revient à la Communauté d'agglomération les Portes de l'Essonne, propriétaire avec le Syndicat de la quasi-totalité des terrains du Coteau des Vignes, de créer une aire de jeux, des jardins, cheminements et stationnements. Enfin, le Syndicat est plus particulièrement chargé d'aménager les berges et la promenade (840 mètres linéaires) le long de la rivière.



Côté budget

- Travaux d'aménagement des berges et des zones humides du Coteau des Vignes : **3 millions** d'euros pour l'ensemble du projet, engagés par tous les partenaires, dont **831 000 € HT** pour le Syndicat.
- Étude menée par le Syndicat : **43 000 € HT**.



DIVERSIFIER LA MORPHOLOGIE DE L'ORGE

Le Syndicat a démarré cet été une étude préalable aux travaux dont le lancement est prévu au cours du premier trimestre 2014. D'un point de vue morphologique, un premier diagnostic souligne le faciès uniforme et rectiligne de l'Orge sur cette zone géographique. Une diversification des berges est donc prévue avec par exemple la mise en valeur de la zone humide. « Il nous faudra prendre en compte l'abaissement du clapet Mozart, qui abaissera le niveau de l'Orge tout en rendant le cours d'eau plus dynamique, et le déplacement éventuel des collecteurs d'eaux usées syndicaux. » En ce qui concerne l'écologie, la qualité de l'eau devrait être améliorée, en particulier grâce à l'enrichissement des habitats rivulaires. D'un point de vue paysager enfin, le site devrait, à terme, être totalement réaménagé. « Les nouveaux cheminements canaliseront les visiteurs pour préserver les secteurs les plus fragiles », explique Céline Le Guyadec. Et de conclure : « Notre objectif est que les aménagements soient doux et s'intègrent naturellement dans le site. » ■

Les étapes de l'étude conduite par le Syndicat

Août 2012 : le diagnostic

- Relevé topographique
- Étude géotechnique pour connaître la qualité des sols en place
- Analyse des niveaux d'eau
- Modélisation hydraulique de la situation initiale, analyse de l'inondabilité du site
- Analyse paysagère et historique du site
- Recensement des paramètres environnementaux et écologiques

Septembre 2012 : les esquisses

Des propositions dessinées selon les objectifs d'aménagement

Novembre 2012 : l'avant-projet

Choix de l'hypothèse d'aménagement

Janvier 2013 : le projet

- Dessin définitif du tracé de la promenade et de ses connexions aux liaisons piétonnes existantes
- Choix des techniques de génie végétal et du type de plantations
- Estimation détaillée des travaux
- Constitution du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Réunions régulières du comité de pilotage

Le comité de pilotage se réunit régulièrement pour informer les partenaires des différentes étapes du projet : l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la région Ile-de-France, le Conseil général de l'Essonne, l'ONEMA et la Direction départementale des territoires.

Veiller sur la vallée



Serge Curatolo,
Garde-rivière et responsable
de l'équipe patrouilleurs.

Patrouilleurs du Syndicat de l'Orge aval, Christophe, Elian, Pascal et Paul ont pour mission de veiller quotidiennement à la propreté de la vallée et de renseigner riverains et promeneurs. Leur terrain de jeux ? 282 hectares d'espaces naturels.

La vallée de l'Orge n'a plus de secrets pour les quatre patrouilleurs du Syndicat. À pied, en voiture, ils la sillonnent quotidiennement ; leur rôle consiste à assurer le nettoyage et la surveillance de la vallée (ramassage des poubelles, nettoyage des sanitaires, constat des infractions, rôle d'alerte en cas de pollution de la rivière, pose de barrages anti-pollution...) et à maintenir en état les installations (mobilier de la vallée, petites réfections de pistes, nettoyage des vannes, des graffitis...). En contact direct avec les usagers des sites, ils renseignent également sur les itinéraires de promenade, les usages en vigueur, et sensibilisent le public au

respect et à la protection de la vallée. « Leur mission n'est pas toujours facile, ils recueillent les doléances du public et il y a toujours beaucoup d'incivilités », résume Serge, garde-rivière et responsable de l'équipe patrouilleurs.

PRÉSERVER LA VALLÉE

Amoureux de la nature, ils se définissent volontiers comme « les anges gardiens de la vallée » et regrettent à l'instar de Paul, arrivé il y a cinq mois au Sivoa, que « les gens ne soient pas plus citoyens et responsables au regard de leur environnement ». En effet, si de l'avis des riverains et promeneurs qu'ils rencontrent, la propreté des sites s'améliore grâce à leur travail, Elian note qu'il est parfois « frustrant de nettoyer un site le matin et de le retrouver de nouveau souillé l'après-midi ». Car si l'opération « Emportez vos déchets » a permis de faire baisser le tonnage de déchets ménagers, « il y a plus de décharges sauvages ! », précise Christophe.

Ce que les patrouilleurs ramassent sur les sites et dans les poubelles de la vallée relève d'un inventaire à la Prévert : sacs de pique-nique, couches pour bébé, bouteilles, cadavres d'animaux, voire carcasses de voitures, ou

Un règlement pour les espaces naturels de la vallée de l'Orge et ses affluents

Comment concilier, dans le respect de chacun, les différents usages de la vallée ? Pour répondre à cette question, il s'avérait nécessaire de rédiger un règlement des espaces naturels du Syndicat. Fruit d'une concertation entre le Syndicat et plusieurs associations, approuvé par l'ensemble des collectivités concernées, ce règlement est un document officiel, applicable et opposable à tous ! Il s'affiche aujourd'hui dans la vallée sur la quinzaine de sites concernés par l'intermédiaire d'une signalétique adaptée.

La Charte du promeneur citoyen

En complément de ce règlement, le Syndicat a édité une Charte du promeneur citoyen. Ce guide, destiné aux promeneurs, pêcheurs, sportifs, naturalistes... reprend l'intégralité du règlement des espaces naturels des vallées de l'Orge aval et de ses affluents. Il a pour vocation de sensibiliser l'ensemble des usagers à la préservation et au bon usage des espaces naturels afin que tous s'engagent à adopter des comportements éco-citoyens ! Alors, ouvrez l'œil lors de vos prochaines promenades...

Disponible sur simple demande auprès de : claire.chamaille@sivoa.fr





plus insolite... un coffre-fort! Les berges et la rivière sont également inspectées régulièrement et le nettoyage des vannes et clapets de la vallée (dont l'abaissement entraîne un nettoyage accru du lit) constitue une autre facette du travail d'entretien des patrouilleurs. À l'aide d'une griffe, ils enlèvent les déchets flottants restés bloqués au pied des ouvrages. «*Nous avons un rôle de surveillance et d'alerte*» commente Pascal, «*en signalant aux équipes de l'exploitation, une vanne abîmée, un arbre tombé en travers de la rivière, ou encore un phénomène de pollution*», pour lequel il est parfois nécessaire de poser un barrage flottant.

SENSIBILISER LES USAGERS

Information, prévention, discussion avec les riverains et les usagers – habitués ou non des bords de l'Orge –, Christophe, Elian, Pascal et Paul ne sont pas trop de quatre pour couvrir l'ensemble de la vallée. «*Les promeneurs sont parfois étonnés de nous rencontrer sur les sites, notamment le week-end où la population est plus familiale*», commentent Pascal et Paul. En revanche, «*les habitués nous reconnaissent et valorisent notre rôle de nettoyage, nous sommes utiles au bien-être de la vallée!*» ajoutent Christophe et Elian.

Dialoguer avec les usagers permet également à nos quatre mousquetaires de la vallée de l'Orge d'expliquer les actions du Syndicat : elles peuvent parfois susciter des interrogations, voire des inquiétudes (comme le programme d'abaissement des clapets) ou du mécontentement de la part du public. «*C'est alors qu'il faut faire preuve de pédagogie et de courtoisie*», précisent-ils de concert! ■



La mission des patrouilleurs

- **282 ha** parcourus.
- **73 vannes et clapets** nettoyés.
- **91 km** de rivière et boîtes à surveiller.
- **41,5 km** de pistes constituant la Promenade de l'Orge.
- **5 sanitaires publics** nécessitant un entretien deux fois par semaine.
- **90 poubelles** vidées deux fois par semaine, soit une collecte d'environ **53 tonnes** par an.
- **5,6 tonnes** de déchets sauvages ramassés.
- **62 heures** par an consacrées à l'effacement des tags sur les armoires électriques, la signalétique, les passerelles...
- **Des centaines** de personnes sensibilisées.



Coup de neuf sur les rés

Les travaux vont démarrer sur les communes de Janvry et Briis-sous-Forges, où une centaine de pavillons du hameau de Mulleron bénéficieront d'un nouveau réseau d'assainissement et d'une unité de traitement des eaux usées écologique. Le point sur ce chantier.

En matière d'assainissement, l'adhésion récente des villes de Janvry et Briis-sous-Forges au Syndicat (1^{er} janvier 2012) marque un tournant pour les habitants de ces petites communes rurales. Dès avril 2013, plus d'une centaine de pavillons bénéficieront en effet du nouveau réseau d'assainissement. Les travaux coordonnés par le Syndicat vont démarrer en octobre. Les pavillons concernés sont ceux du hameau de Mulleron dont une dizaine sont situés sur Briis-sous-Forges. «*Les réseaux d'assainissement communaux actuels étaient à l'origine des réseaux d'eaux pluviales permettant d'évacuer les eaux de voirie et les eaux de drainage agricole*», explique Frédéric Decultot, à la tête du service Gestion patrimoniale des ouvrages d'assainissement au Syndicat. «*Les hameaux comme le Mulleron se sont densifiés au fil des ans, sans que les dispositifs d'assainissement autonomes ne deviennent pourtant plus performants. La mise en place d'un assainissement collectif se révèle justifiée.*»

DES RIVERAINS MOBILISÉS

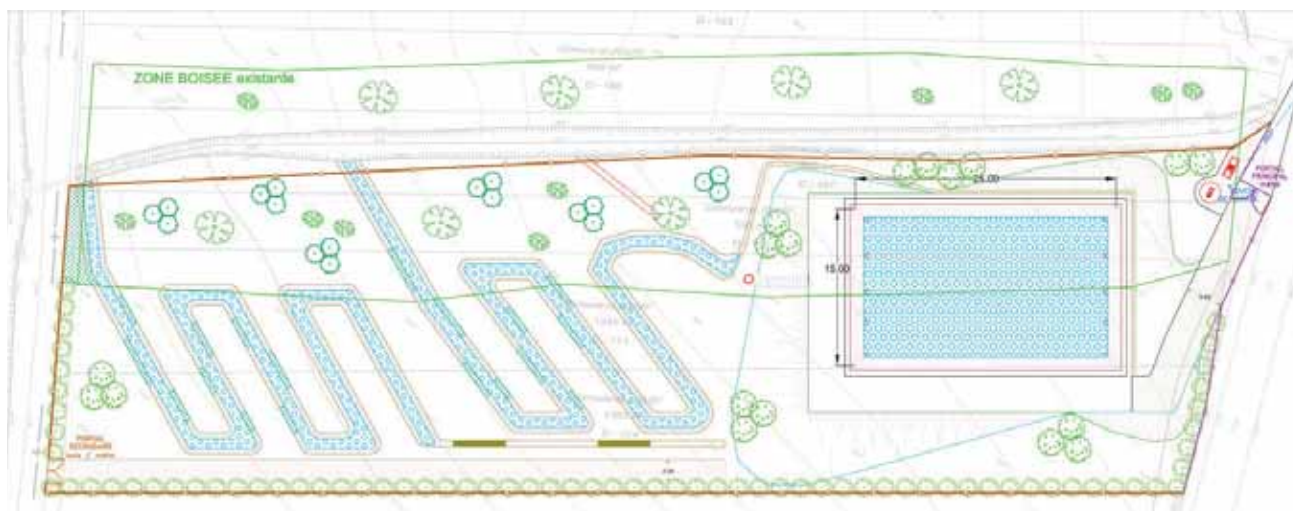
Ainsi, les réseaux d'eaux pluviales reçoivent aujourd'hui des eaux usées – pas toujours prétraitées – qui se déversent dans le milieu naturel. Afin de stopper cette pollution récurrente, il a donc été décidé de mettre en place un nouveau réseau séparatif. «*Le collecteur d'eaux pluviales retrouvera ainsi sa vocation première*», résume Frédéric Decultot. Trois réunions publiques d'information ont précédé le premier coup de pioche : «*Nous avons été surpris par le grand nombre de riverains venus assister aux réunions. Ils sont conscients que les réseaux ne sont pas conformes, et satisfaits du changement positif que ces travaux vont engendrer dans leur commune.*» Les personnes concernées ont par ailleurs reçu la visite de techniciens afin de préparer la mise en place des branchements d'assainissement. «*C'est une étape toujours un peu longue et fastidieuse, mais les habitants se sont montrés plutôt coopérants, preuve que le public est aujourd'hui mieux informé et plus sensibilisé à la question de l'assainissement*».



Le projet en chiffres

Le coût des travaux du réseau d'assainissement s'élève à 1,5 M€ financés à hauteur de 60% par le Conseil régional d'Ile-de-France et l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Ce budget comprend les études préalables (maîtrise d'œuvre et enquêtes parcellaires), les différents travaux et les essais de réception (caméra, essais à l'air, essais de compactage, essais à l'eau des regards). Auquel s'ajoute l'unité de traitement des eaux usées domestiques pour un montant de 168 800€.

eaux de la Charmoise



- Clôture rustique h : 1,50m
- Clôture simple torsion h : 1,50m
- Arbres existants conservés
Position non réelle
- Hélophytes variées 4u/m²
- Saules (jeunes plants forestiers en mottes) 2u/m²
- Haies bocagères, arbustes C60/80
- Phragmites australis, Phalaris arundinacea et Glyceria maxima Godet 8,4u/m²
- Allée en grave fondation lourde
- Plantations complémentaires au boisement existant
Baliveaux 150/175 en motte : fraxinus excelsior
- Baliveaux 150/175 en motte
Prunus avium
Quercus petraea
Acer campestre

Les dates clés

Novembre 2011 - février 2012 :

enquête auprès des particuliers

Septembre 2012 :

préparation administrative

Octobre 2012 :

démarrage du chantier

Avril 2013 :

fin du chantier

UNE SOLUTION ÉCOLOGIQUE

Pour le traitement des eaux usées domestiques, le choix s'est porté sur une unité d'épuration par filtres plantés de roseaux à flux vertical. « C'est une option écologique qui ne nécessite pas d'électricité et dont l'entretien n'est pas du tout contraignant. » Apparue en France à la fin des années 90, cette solution naturelle a l'avantage d'être à la fois fiable, simple, et de parfaitement s'intégrer dans le paysage rural. Le chantier appréhendé de manière sereine par les équipes du Syndicat devrait être terminé en avril 2013. « Techniquement, c'est une opération classique sans complexité particulière. » Prochaine étape dans ce secteur? « Procéder à la mise en place de l'assainissement collectif du hameau de La Brosse », espère Frédéric Decultot, encouragé par la qualité du dialogue noué avec les équipes techniques et les élus. ■



Créé en 1952 pour la réalisation et l'entretien des réseaux de transport eaux usées et eaux pluviales de la région de Villeneuve-Saint-Georges, le Siarv s'est vu confier au fil des ans de nouvelles compétences, jusqu'à la mise en œuvre du SAGE, une nouvelle étape de son développement qui a donné naissance au SyAGE. Alain Chambard, délégué au Siarv depuis plus de 35 ans et Président du Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres, répond à nos questions.

Sauvegarder la ressource en eau !



Alain Chambard, délégué au SyAGE et Président du Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres

Pourquoi avoir changé de nom ?

Alain Chambard : En octobre 2011, après près de 60 ans d'existence, le Siarv est devenu le SyAGE, Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres. Une nouvelle structure, à l'échelle du bassin versant qu'elle représente, qui conserve ses compétences historiques : l'assainissement collectif et non collectif, la gestion des eaux, et en intègre une nouvelle, la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Yerres. Fort de 67 communes et 13 EPCI (voir encadré ci-dessous), le SyAGE traduit la volonté des différents acteurs de ce territoire qui s'étend sur plus de 1 000 km² de travailler ensemble à la protection de la ressource en eau.

Quelles sont les actions phare du SyAGE en matière de milieux naturels et d'assainissement ?

Alain Chambard : Surveillance, entretien et création de réseaux d'eaux usées et eaux pluviales, gestion d'ouvrages... Nos missions sont nombreuses, avec une priorité : empêcher tout type de pollution d'atteindre la rivière en organisant la chasse aux mauvais branchements ou encore en incitant les particuliers à retenir les eaux pluviales à la parcelle. Sur ce

sujet, le SyAGE travaille à la mise en place d'une taxe sur les eaux pluviales. Côté milieu naturel, veiller à la bonne santé de l'Yerres et de ses affluents, prévenir le risque inondation ou encore préserver la biodiversité, tels sont les domaines d'action des équipes du Syndicat. Sur ce dernier thème, un plan de gestion des milieux naturels a été élaboré. Il sera décliné en fiches techniques à destination des communes.

Où en est votre contrat de bassin ?

Alain Chambard : Le contrat de bassin est le symbole de l'engagement collectif des différents acteurs de l'eau sur un territoire donné. Notre contrat de bassin des vallées de l'Yerres aval et du Réveillon 2010-2015 a été signé le 20 octobre 2010. Son programme d'actions s'élève à près de 80 millions d'euros. Trois enjeux majeurs ont été identifiés : la restauration des fonctions écologiques des cours d'eau, l'amélioration de la qualité des eaux et la préservation des zones humides. 46% des actions prévues au contrat ont été réalisées en 2011. Notre second contrat, celui de l'Yerres amont, concerne 143 acteurs, 85 communes et un territoire de 850 km² ; il sera finalisé au cours du premier semestre 2013.

Le SyAGE en chiffres : un syndicat pour l'ensemble du bassin versant de l'Yerres



Naissance le 1^{er} octobre 2011 : le Siarv devient le SyAGE

Départements : Seine-et-Marne, Essonne, Val-de-Marne

Territoire : 1 052 km²

450 km de cours d'eau, dont 409 en Seine-et-Marne, 28 en Essonne et 12 en Val-de-Marne



67 communes

13 établissements publics de coopération intercommunale

Population : 401 464 habitants

“ Grâce au Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres, la problématique de l'eau est appréhendée dans sa globalité. ”